

# LA LIGUE DES GIVRÉES

## RÈGLEMENT OFFICIEL – SAISON ÉTÉ 2026

---



### 1. MISSION DE LA LIGUE

La Ligue des Givrées Mixte a pour mission d'offrir un environnement :

- Inclusif
- Respectueux
- Sécuritaire
- Dynamique
- Axé sur le plaisir et la progression

Il s'agit d'une ligue récréative mixte de calibre débutant à intermédiaire, favorisant l'esprit sportif et la camaraderie.

---

### 2. FORMAT DE JEU

- Format pick-up structuré.
- Équipes formées et équilibrées par l'organisation.
- Ajustements possibles en cours de match afin d'assurer la parité.
- Matchs les mardis de 20h15 à 21h30 (mixte).
- Matchs des dimanches de 13h à 14h15 (féminin).
- 10 minutes réservées à la resurfaceuse.
- Warm up de 3 minutes et 1 minute entre chaque période.
- 3 périodes de 18 minutes en temps continu.

*L'organisation se réserve le droit d'adapter le fonctionnement au besoin.*

---

### 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- Inscription confirmée uniquement après paiement du dépôt.
  - Le joueur/joueuse doit être apte physiquement à pratiquer le hockey.
  - L'organisation peut refuser ou annuler une inscription pour motif disciplinaire.
-

## 4. CODE DE CONDUITE

**Tolérance zéro** envers :

- Violence physique
- Intimidation
- Propos discriminatoires
- Harcèlement
- Menaces
- Manque de respect envers arbitres, joueurs, organisation ou personnel du Complexe sportif Candiac

Sanctions possibles :

- Avertissement
- Expulsion du match
- Suspension
- Exclusion définitive sans remboursement

*Les décisions de l'organisation sont finales et sans appel.*

---

## 5. CONTACT PHYSIQUE

- Mise en échec interdite.
  - Contact volontaire excessif interdit.
  - Bagarre = expulsion automatique + suspension minimale d'un match.
  - Toute intention de blesser entraînera une suspension immédiate.
- 

## 6. DISCIPLINE ET SUSPENSIONS

Une suspension automatique peut être imposée pour :

- Bagarre
- Insulte envers un officiel
- Conduite antisportive grave
- Refus de quitter la glace après expulsion
- Comportement agressif dans les vestiaires

*L'organisation peut imposer des suspensions supplémentaires selon la gravité.*

---

## 7. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

### 7.1 Participation volontaire

La participation est volontaire. Le hockey sur glace comporte des risques inhérents.

## **7.2 Acceptation des risques**

Le joueur/joueuse reconnaît les risques incluant :

- Chutes
- Collisions accidentelles
- Contact avec bâton ou rondelle
- Blessures musculaires ou articulaires
- Commotion cérébrale

## **7.3 Assurance personnelle**

La Ligue des Givrés Mixte ne fournit aucune assurance individuelle.

## **7.4 Dégagement de responsabilité**

Le participant dégage de toute responsabilité :

- L'organisation
- Les bénévoles
- Les arbitres
- Les autres joueurs
- Le Complexe sportif Candiac

Pour toute blessure, perte, vol ou dommage matériel survenu avant, pendant ou après l'activité.

---

# **8. POLITIQUE COMMOTION CÉRÉBRALE**

- Tout joueur présentant des symptômes de commotion doit quitter immédiatement la glace.
- 

# **9. COMPORTEMENT HORS GLACE**

Le code de conduite s'applique :

- Dans les vestiaires
- Dans les gradins
- Dans le stationnement
- Sur les réseaux sociaux concernant la ligue

Tout comportement nuisible à la réputation ou à la sécurité de la ligue peut entraîner des sanctions.

---

## 10. POLITIQUE MÉDIAS ET IMAGE

En participant à la ligue, le joueur/joueuse autorise l'organisation à :

- Photographier
- Filmer
- Publier des images ou vidéos

À des fins promotionnelles sur les réseaux sociaux et outils marketing de la ligue.

Aucune compensation financière ne sera versée pour l'utilisation de ces images.

---

## 11. RETARDS ET ABSENCES

- Les joueurs doivent aviser l'organisation s'ils sont pour arriver en retard à un match.
  - Aucun remboursement pour absence.
- 

## 12. PAIEMENT ET REMBOURSEMENT

### **MIXTE**

- 3 paiements :
  - Dépôt de 150\$ : dès l'inscription;
  - Paiement de 110\$ : au plus tard le 5 mai;
  - Paiement final de 100\$ : au plus tard le 5 juin.

### **FÉMININ**

- 3 paiements :
    - Dépôt de 150\$ : dès l'inscription;
    - Paiement de 110\$ : au plus tard le 5 mai;
    - Paiement final de 100\$ : au plus tard le 5 juin.
  - Aucun remboursement sauf blessure majeure.
  - Aucun remboursement en cas d'exclusion disciplinaire.
- 

## 13. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en cours de saison pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de la ligue.

---